

## Où s'arrêtera le gouvernement en matière d'atteinte aux libertés publiques ?



Article rédigé par *Atlantico*, le 20 novembre 2020

Source [Atlantico] Alors que les députés ont repris l'examen de la proposition de loi "sécurité globale", la question de la liberté de la presse cristallise les passions, notamment suite aux récentes déclarations de Gérard Darmanin. Cette proposition de loi peut-elle faire reculer les libertés publiques ?

**Atlantico.fr : Mardi soir, un journaliste de France 3 Paris Île-de-France a été interpellé et gardé à vue dans le cadre de la manifestation organisée devant l'Assemblée nationale contre la loi "sécurité globale" alors qu'il était en train de filmer. De son côté, Gérard Darmanin a indiqué que les journalistes devaient "se rapprocher des autorités" avant de couvrir une manifestation. Le ministre de l'Intérieur est ensuite revenu sur ses déclarations, indiquant que les journalistes n'avaient "pas d'obligation" de se signaler auprès des autorités préfectorales. Ces événements montrent-t-il que la liberté de la presse est une nouvelle fois menacée en France ?**

**Frédéric Mas :** Oui, la liberté de la presse est menacée par cette nouvelle loi écrite pour protéger la police du déferlement de haine dont elle est l'objet. La rédaction du texte est suffisamment ambiguë pour rendre le travail des journalistes impossible sans pour autant améliorer la sécurité des populations. L'arrestation du journaliste de France 3 nous donne une bonne idée de la nouvelle relation qui va s'installer entre presse et police. Plus généralement, la violence de la répression de la manifestation de ce mardi contre la loi « sécurité globale » interroge. Comment en est-on arrivé à ce degré de défiance envers la liberté d'expression et le travail de terrain des journalistes ?

La déclaration de Gérard Darmanin est plus scandaleuse encore, puisqu'elle laisse entendre que ça sera désormais à la police d'assurer la régulation des informations sur le terrain, avec les multiples abus que cela peut entraîner en termes de censure. Ce genre de procédé est indigne d'un Etat de droit, où la liberté d'informer, au même titre que celle de la presse, agit comme un contrôle démocratique de l'autorité. Il semblerait que le ministre de l'Intérieur veuille amender l'article 24 de la loi polémique pour garantir la « liberté de la presse » tout en continuant à viser d'interdire la diffusion d'images de policiers sur les réseaux sociaux. Le problème n'est donc pas résolu, mais seulement déplacé.

Notons au passage que si l'article 24 de la loi sur l'usage de l'image des policiers fait polémique, d'autres passages sont tout aussi problématiques en matière de libertés publiques. L'usage par les forces de l'ordre de caméras qui pourront ensuite servir dans le cadre de dispositifs de reconnaissance faciale ou l'usage de drones de surveillance ne vont pas améliorer la sécurité publique.

**La proposition de loi sur la "sécurité globale" constitue-t-elle un escamotage des libertés publiques ? La fin justifie-t-elle les moyens comme le disait Camus ?**

Cette loi est le produit de la montée de la violence en France. Les forces de l'ordre en pâtissent tous les jours, ce qui a rendu les syndicats particulièrement sensibles à la question des agressions de policiers. S'ajoutent à cela les campagnes de dénigrement orchestrées par une certaine extrême gauche, qui surfe sur le thème des « violences policières » pour discréditer l'institution de la police elle-même, réduite au bras armé de la bourgeoisie et de la classe dirigeante.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)